

Province de Luxembourg
VILLE de FLORENVILLE

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD et conformément à l'article 26 bis § 5 al. 2 de la loi organique du CPAS du 08.07.1976, séance commune et publique du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale pour le point 1., nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu le jeudi 29 mai 2008, à 20 heures, à la Maison communale

Objet :

~
CONVOCAATION du
CONSEIL COMMUNAL

ORDRE DU JOUR

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28

- Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

1. **Budget 2008 du C.P.A.S. – Ordinaire et extraordinaire –
Approbation - Présentation de la note de politique générale et du rapport relatif aux économies d'échelle (art. 26 bis § 5 L organique des C.P.A.S. du 08.07.1976)**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 24.04.2008**
3. **Acceptation de la démission de Mme C. Lejeune en tant que membre du Conseil de l'Aide sociale**
4. **Election de plein droit d'une Conseillère de l'Action sociale en remplacement de C. Lejeune, démissionnaire**
5. **Avis sur le compte 2007 des Fabriques d'Eglise de :**
 - A) Fontenoille
 - B) Florenville
 - C) Chassepierre
 - D) Lambermont
6. **Convocation aux Assemblées générales de Télélux, le 23.06.2008 - Approbation des points portés à l'ordre du jour : A) Extraordinaire
B) Ordinaire**

- 7. Convocation à l'Assemblée générale extraordinaire d'Interlux, le 23.06.2008 – Approbation des points portés à l'ordre du jour**
- 8. Convocation aux Assemblées générales de Sofilux, le 23.06.2008 – Approbation des points portés à l'ordre du jour : A) Extraordinaire
B) Ordinaire**
- 9. Marché de fourniture de gasoil de chauffage -
Approbation du cahier des charges – Fixation du mode de passation du marché**
- 10. Aménagement du cœur de Muno - Développement rural - Approbation de l'avant-projet**
- 11. Infrastructures du football de Florenville -
Construction d'une tribune de football –
Approbation du projet modifié – Fixation du mode de passation du marché et du mode de financement**
- 12. Décision de principe de réaliser des travaux de réfection de la toiture et du clocher de l'église de Florenville**
- 13. Décision de principe de réaliser des travaux de réfection de la toiture et du clocher de l'église de Sainte-Cécile**
- 14. Décision de principe de créer un parking provisoire sur le site « Trinteler » à Florenville - Approbation du cahier des charges – Fixation du mode de passation du marché**
- 15. Déplacement d'une partie du sentier n° 49 à Sainte-Cécile**
- 16. Octroi d'un subside extraordinaire à l'a.s.b.l. Centre sportif et de Loisirs de Florenville**
- 17. Achat du mobilier scolaire pour l'école de Sainte-Cécile –
Décision – Approbation du cahier des charges -
Fixation du mode de passation du marché**

Par le Collège,

La Secrétaire ff,

Le Bourgmestre,

F. Klauner

R. Lambert